Règlement de la manifestation : brocante pêche 2027

- La brocante pêche est organisée par **l'AAPPMA la Gaule Dombasloise.**
- Elle aura lieu à la salle polyvalente de Dombasle sur Meurthe. L'accueil des exposants et leur installation s'effectueront entre **6H00 et 8H00.**
- Ouverture des portes au public à partir de **8H00.**
- Les inscriptions devront se faire via HelloAsso
- Une réservation du nombre de tables désiré sera possible, à savoir :
 - Table d'1m20 à 4€
 - Table d'1m70 à 6€
- Le paiement se fera via HelloAsso.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que : perte, vol, casse et autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident corporel.
- Chaque participant s'engage à ne vendre que des articles de pêche d'occasion ou destockés.
- Les places non occupées après 8H00 ne seront plus réservées. En cas d'impossibilité merci d'en aviser dès que possible les organisateurs.
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- Clause d'annulation : *les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation dans le cas d'un nombre insuffisant d'exposants ou pour cas de force majeur. Les exposants inscrits seront avisés au plus tôt d'une telle décision. En aucun cas les exposants pourront prétendre à une indemnité quelconque.*

Règlement spécifique à la salle :

PRESCRIPTIONS À APPLIQUER

- Toute installation électrique ne peut se faire que par un agent communal mis à disposition par le Maire.
- Aucun branchement autre qu'en prise directe (triplette électrique interdite n'est autorisé, la sonorisation et les projecteurs sont impérativement branchés au bloc de puissance électrique disponible sur scène
- L'emploi d'artifices et de flammes nues est interdit

Il est interdit de fumer dans tous les locaux de la Salle Polyvalente

RESPONSABILITÉ CIVILE de L'ORGANISATEUR

- Les supports muraux seront installés sans clou ni punaise (la gomme adhésive est à privilégier).
- La régie est interdite d'accès à toute personne étrangère au service

La ville n'assume aucune responsabilité en cas de vol de matériel, vêtements, etc... qui aurait lieu lors de la manifestation.